



Direction des Affaires financières

DELIBERATION N° 6FI / 2014

OBJET : Budget rectificatif n° 2

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SA SEANCE DU 1<sup>er</sup> juillet 2014

- Vu le Code de l'Éducation, article R719-51 à R719-112
- Vu le Décret 2013-756 du 19 mars 2013,
- Vu la convocation au Conseil d'Administration qui a été adressée 5 jours avant la séance,
- Considérant que xx membres étaient présents ou représentés sur les 29 composant le conseil : le quorum est atteint,
- Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :
  - 24 voix favorables
  - 0 voix défavorable
  - 0 membre ne prenant pas part au vote
  - 0 abstention

Le Conseil d'Administration :

Adopte, dans le cadre du Budget rectificatif n° 2, la revalorisation du plafond des emplois et de la masse salariale selon le tableau ci-dessous :

EMPLOIS & BUDGET MASSE SALARIALE	BP 2014	Budget Rectificatif 2014 N°1	Budget modifié avant BR N°2	Décision rectificative 2014 N°2	Budget Rectificatif 2014 N°2
Plafond des Emplois financés par l'Etat	978,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00
Plafond des Emplois financés sur Ressources Propres	159,00	159,66	159,66	5,66	165,32
Plafond des Emplois de l'Université (ETPT)	1 137,00	1 159,66	1 159,66	5,66	1 165,32
Plafond masse salariale financée par l'Etat	65 414 600,00	66 074 604,00	66 074 604,00	0,00	66 074 604,00
Masse salariale sur Ressources Propres	8 387 892,00	9 335 783,00	9 323 803,19	219 557,00	9 543 360,19
Enveloppe Masse Salariale de l'Université (hors DND) *	73 802 492,00	75 410 387,00	75 398 407,19	219 557,00	75 617 964,19
Dépenses Non Décaissables (DND)	882 000,00	906 163,00	910 642,74	0,00	910 642,74
Enveloppe Masse Salariale de l'Université (avec DND) *	74 684 492,00	76 316 550,00	76 309 049,93	219 557,00	76 528 606,93

Toulouse, le 07/10/2014

Le Président de l'Université



UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr